

## GROUPE BÉNETEAU

### Point sur le plan d'adaptation

Deux mois après l'annonce du projet de plan d'adaptation de l'entreprise face à la crise, le groupe Bénéteau a communiqué ce jour au Comité Central d'Entreprise, les premiers résultats du projet de plan de sauvegarde de l'emploi.

Grâce à la très forte mobilisation et à l'esprit de solidarité de l'ensemble du personnel, au soutien des partenaires de l'entreprise -pouvoirs publics, organisations syndicales, actionnaire familial- le nombre de licenciements sera limité à 60 au lieu des 590 initialement estimés.

Chacune des six mesures envisagées par le plan, contribue au dépassement de l'objectif fixé. Le maintien d'un plan de chômage partiel à un coût plus faible (maintien de 625 emplois) et la mise en œuvre d'un plan de départs volontaires (de l'ordre de 600 personnes), représentent les mesures les plus significatives. L'ajustement des effectifs s'appuie également sur des mesures de flexibilité et de mobilité internes et externes, le développement d'une offre additionnelle de logement résidentiel tourné vers les étudiants et les jeunes actifs.

Une prochaine réunion est prévue le 23 juin pour recueillir l'avis du CCE, préalablement à la mise en œuvre de l'ensemble des mesures du projet.



#### Rappel du projet et des principales étapes du plan d'adaptation

Depuis le début de la saison 2008-2009, le groupe Bénéteau fait face à repli du marché de la plaisance de l'ordre de 50 %, entraînant une baisse parallèle de l'activité et la perte de 2 700 000 heures de production, soit l'équivalent de 2 200 postes (maîtrise et encadrement compris). Pour maintenir sa compétitivité et ses savoir-faire afin de participer à la recomposition à venir du paysage concurrentiel mondial, l'entreprise a décidé d'adapter ses effectifs aux évolutions du marché. Sur un sureffectif estimé de 1 590 postes, elle pense possible de limiter au maximum le nombre de licenciements grâce à un plan qui s'articule en 6 points :

- réduction du coût du chômage partiel notamment par une prise en charge accrue par l'Etat
- mise en œuvre d'un plan de départs volontaires
- incitation au congé parental et au mi-temps
- transferts vers d'autres activités du groupe, notamment l'habitat résidentiel
- réduction raisonnée de la sous-traitance
- développement, avec la collaboration des pouvoirs publics régionaux d'une offre sur le logement étudiants

#### Principales étapes du plan d'adaptation

**9 avril** : Présentation du projet de Plan de sauvegarde de l'emploi au Comité Central d'entreprise  
Soutien financier de l'actionnaire familial

**20 avril** : Début de la procédure d'information-consultation

**27 avril au 31 mai** : 933 entretiens individuels réalisés par les espaces d'information-conseils

**10 mai** : Accord de principe des pouvoirs publics sur la mise en place d'une convention entre l'entreprise et l'Etat portant une prise en charge accrue du coût du chômage partiel par l'Etat.

**13 mai** : Signature d'un accord avec des organisations syndicales portant sur la réduction du coût du chômage partiel.

**14 mai** : Assemblées générales d'information des personnels : présentation des mesures bonifiées

**18 mai** : Visite de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie dans l'entreprise

**25 mai** : Visite de la Caisse d'Allocation Familiale dans l'entreprise

**9 juin** : Premier bilan du plan d'adaptation de l'entreprise présenté au CCE



[www.beneteau-group.com](http://www.beneteau-group.com)

Information presse groupe Bénéteau : Bérengère Corbel [b.corbel@beneteau-group.com](mailto:b.corbel@beneteau-group.com)

Tél : 06.72.56.25.69 • 02 51 26 21 28 • Fax : 02.51.26 88 55